

**LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DU BIEN-ÊTRE**

Certifications professionnelles : Enregistrement au RNCP des dossiers venant d'entreprises ou d'associations privées – après examen et validation par la CNCP.

Certifications qualifications professionnelles (CQP) : Enregistrement des dossiers venant des branches professionnelles – après examen et validation par la CNCP.

**NOTA : AUCUN DIPLÔME D'ETAT** (Ceux-ci sont enregistrés « de droit »).

Titre	Code RNCP	NFFr.	NFE	NSF	Limite effet	Autorité responsable de la certification
Réflexologue	23816	II	6	330t	25-juil-20	<a href="#">Centre de formation Elisabeth Breton</a>
Praticien(ne) en amma assis	26236	II	6	330	07-juin-19	<a href="#">Xavier Court formation</a>
Réflexologue	28178	II	6	330t	21-avr-20	<a href="#">Nadine Jedrey</a>
Réflexologue	28179	II	6	330t	21-avr-21	<a href="#">Centre de réflexologie Mireille Meunier</a>
Réflexologue	32054	II	6	330t	04-janv-22	<a href="#">Dien Chan Institute</a>
Responsable centre de bien-être et spa	12823	III	5	336	04-oct-21	<a href="#">ITCC</a>
Technico-opérateur(trice) de spa	17827	III	5	336t	21-avr-22	<a href="#">Ecole des spas et instituts (ESI)</a>
Spécialiste en Shiatsu	23661	III	5	330	25-juil-20	<a href="#">Syndicat professionnel du shiatsu (SPS)</a>
Hydrobalnéologue	5990	IV	4	330	05-août-22	<a href="#">HECATE formation</a>
Spa praticien	6911	IV	4	330t	07-août-21	<a href="#">Elégance groupe, Spa académie</a>
Praticien(ne) SPA	27334	IV	4	330t	18-déc-21	<a href="#">MAESTRIS</a>
Intervenant spa et bien-être	29653	IV	4	330t	19-juil-22	<a href="#">Santayarea formation, CCI Ille et Vilaine</a>
Praticien bien-être	31146	IV	4	330t	07-août-22	<a href="#">Institut départemental des Hauts-Thébaudières</a>
Praticien Spa	31881	IV	4	330t	18-déc-21	<a href="#">Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Comité commun activités sanitaires et sociales - Centre de rééducation pour déficients visuels</a>
Praticien en massages de bien-être	31884	IV	4	330	11-déc-21	<a href="#">Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Comité commun activités sanitaires et sociales - Centre de rééducation pour déficients visuels</a>
Esthéticien animateur SPA	32209	IV	4	336	08-févr-20	<a href="#">Groupe Silvy Terrade</a>
Hydro-praticien	13637	V	3	330t	19-juil-20	<a href="#">Formation conseil thalatherm (FCT)</a>
Praticien de spa	29537	V	3	336	30-déc-22	<a href="#">Formation conseil thalatherm (FCT)</a>
Technicien en accu pression énergétique et shiatsu	32026	V	3	331t	27-déc-21	<a href="#">Académie de Shiatsu disciplines énergétiques, sportives et culturelles</a>
CQP SPA praticien	14637			336	21-juil-23	<a href="#">CPNEFP de la branche professionnelle de l'esthétique, cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique, des soins corporels et de la parfumerie - FIEPPEC</a>

## DOCUMENTATION LA ZIEGELAU – ECOLE DE PLEIN-ÊTRE – Mise à jour, recherche du jeudi, 23 mai 2019

### NSF – Nomenclature des spécialités de formation

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

331t Diagnostic, prescription, application des soins

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

336t Soins esthétiques du corps

### Nomenclature des niveaux de formation (France 1969)

Niveau V : Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.

Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau IV : Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.

Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement (maîtrise) et de coordination.

Niveau III : Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.

Niveau II : Personnel occupant des emplois de cadre exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.

À ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau I : Personnel occupant des emplois de cadre exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise, correspondant désormais à un diplôme d'ingénieur ou de Master.

En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de niveau I nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.

### Cadre européen des certifications (EQF)

Niveau 1 : Savoirs généraux de base

Niveau 2 : Savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études

Niveau 3 : Savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études

Niveau 4 : Savoirs factuels et théoriques dans des contextes généraux dans un domaine de travail ou d'études

Niveau 5 : Savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs

Niveau 6 : Savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes

Niveau 7 : Savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche - Conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines

Niveau 8 : Savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines